

Date : 16/05/2024

De la part de service communication  
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr

### Un nouveau soutien à la banque alimentaire de Savoie

Mardi 14 mai, la Ville de Chambéry, par l'intermédiaire des PFCCA (Pompes funèbres publiques de Chambéry et des communes associées) a signé une convention avec la Banque alimentaire de Savoie permettant de soutenir l'association jusqu'en 2026. Pour 2024, ce soutien représente 16 000 €.

Une convention pluriannuelle pour soutenir l'association à long terme

La Banque alimentaire et les PFCCA se sont engagées ce mardi 14 mai dans le cadre d'une convention qui permettra à l'association d'être soutenue financièrement pendant 3 ans, de 2024 à 2026. Jean-Paul Villard, président de la Banque alimentaire, a remercié les élus "pour leur nouvelle proposition de soutien, dont la banque alimentaire fera bon usage".

La convention prévoit en effet que le soutien des PFCA pourra être utilisé pour l'achat de denrées alimentaires, des actions de solidarité ainsi que pour l'achat en 2024 d'un nouveau camion frigorifique.



Signature de la convention le 14 mai dernier.  
© Didier Mazué

### Un soutien permis par une évolution législative : la possibilité de valoriser les métaux issus de la crémation

La loi 3DS prévoit que le produit de la vente des métaux peut être affecté de deux manières différentes :

- financer les obsèques des personnes dépourvues de ressources (les communes sont en effet dans l'obligation de prendre en charge les obsèques des personnes sans ressources qui résident sur son territoire) ;
- pour un don fait à une association ou fondation d'intérêt général.

A Chambéry, le conseil d'administration des PFCCA, présidé par Thierry Repentin, a pris la décision de répartir le produit de ces ventes de la manière suivante :

- une aide aux communes associées, dont Chambéry, pour la prise en charge des obsèques des personnes sans ressources ;
- une fois ces frais payés auprès des différentes communes, la répartition de l'enveloppe restante entre 3 associations œuvrant dans le champ de la solidarité : la Banque alimentaire de Savoie, La Cantine savoyarde et l'association Odyssea.

Le montant versé chaque année dépendra de l'activité du crématorium et des frais engagés par les communes. Il est de l'ordre de 12 000 euros par association.

*"Le choix de ces associations s'est imposé assez clairement : la Banque alimentaire et la Cantine savoyarde ont vu leurs activités augmenter ces dernières années. J'avais indiqué à l'occasion des vœux que la Ville serait à leur côté pour soutenir les professionnels et les bénévoles dans cette période difficile. De même, l'association Odyssea permet de soutenir chaque année de nombreuses malades et de lutter contre le cancer du sein"* explique Thierry Repentin, maire de Chambéry et président des PFCCA.

*"Autre point notable : nous engageons avec ces associations la signature d'une convention sur 3 ans : c'est rare et cela va permettre à ces associations de voir venir et d'engager certains projets sur le long terme. Je m'en félicite"* complète Christelle Favetta-Sieyès, adjointe au maire chargée de la cohésion et justice sociale, de la santé et des seniors.

⇒ Pour en savoir plus, la presse est invitée :

- à la signature de la convention avec la Cantine savoyarde : mardi 21 mai à 18h, à l'hôtel de ville de Chambéry ;
- à la signature de la convention avec Odyssea : jeudi 30 mai à 16h, à la Maison des associations.